

Journées sportives

Année scolaire 2025–2026



• Introduction

En 1985, a été créé à l'Université de Liège un nouveau groupement appelé CEReKi. Celui-ci organise alors des cours d'éducation motrice fondamentale dans différentes écoles de la région liégeoise. Les résultats obtenus durant ces quatre premières années de fonctionnement ainsi que le succès croissant remporté auprès des enfants et des parents dans les différentes écoles où nous sommes implantés nous encouragent à étendre nos activités.

En novembre 1989 est organisée la première **journée sportive** aux centres sportifs du Sart Tilman. Depuis, beaucoup d'autres ont été organisées ainsi que des stages et différentes activités parascolaires.

A l'heure actuelle, nous travaillons régulièrement avec une quarantaine d'écoles dont certaines se rendent dans nos installations une fois par mois. Notre collaboration avec les écoles est riche d'apprentissage et de développement pour les enfants.

• Objectifs

- *Eduquer l'enfant par le mouvement et veiller à son développement psychomoteur grâce à un mélange de séances de jeux et d'initiation sportive pluridisciplinaire intégrant les orientations fondamentales de la psychomotricité classique et la relation Corps-Espace-Temps.*
- *Proposer aux enseignants des activités classiques ou originales d'éducation motrice fondamentale qui peuvent être reproduites à l'école*
- *Mener un programme de recherche sur le développement perceptivo-moteur de l'enfant, les activités en extérieur et l'accoutumance à l'eau.*

Le personnel d'encadrement, responsable du programme d'activités physiques, est composé de maîtres en sciences de la motricité, spécialisés en éducation motrice fondamentale. Les journées sportives sont organisées dans le domaine universitaire du Sart-Tilman où les enfants bénéficient d'une infrastructure idéale pour le déroulement des activités (piscine, hall de sports, terrains de jeux extérieurs et forêt).

• Activités du CEReKi

Le CEReKi propose aux écoles maternelles sa formule « *Journée Sportive* »

Le transport est assuré par vos soins. L'arrivée aux Centres Sportifs du Sart Tilman a lieu vers **9h 15**. L'arrêt des activités est prévu à **14h 45** et le départ à **15h 00**.

A titre d'exemple, voici l'horaire type d'une journée sportive :

9h 15	: arrivée aux Centres Sportifs
9h 15 – 9h 30	: vestiaire
9h 30 – 12h 15	: activités sportives
12h 15 – 13h 15	: dîner et repos
13h 15 – 14h 45	: activités sportives
14h 45 – 15h 00	: vestiaire
15h 00	: départ des Centres Sportifs

Cet horaire est modulable mais, en général, les enfants effectuent 4 heures d'activités sportives. Celles-ci se composent de **cinq animations** de 40 à 45 minutes dont une à la piscine (30 minutes dans l'eau). Cette dernière activité a lieu lors de chaque journée sportive sauf, exceptionnellement, en cas d'indisponibilité de la piscine (cours universitaires ou nettoyage annuel).

Le programme effectué par chaque école tout au long de l'année et le contenu des journées sportives sont établis par le CEReKi.

Attention !

Des rénovations entamées sur le site du Blanc Gravier ont entraîné la fermeture totale des gymnases 1, 2 et 3 et du hall IEP.

Nos activités se déroulent actuellement dans le Hall du Blanc Gravier que nous devons partager avec d'autres utilisateurs. La piscine est heureusement toujours disponible.

Nous avons malheureusement dû réduire notre capacité d'accueil.

Le Règlement d'ordre intérieur**• Prix de la journée sportive**

9 Euros par enfant

Le paiement peut se faire en liquide, au bureau du CEReKi lors de la journée sportive ou par virement sur notre compte **BE20 3401 5580 3256**. Nous pouvons aussi vous envoyer une facture.

• La fréquentation aux journées sportives

Pour répondre à la majorité des demandes et pouvoir suivre l'évolution du développement moteur des enfants, nous donnerons priorité aux écoles demandant une participation régulière (soit 5-6 séances par an et par classe) et aux « anciens ».

Les écoles ne désirant participer qu'occasionnellement à nos journées sportives ou les « nouvelles » écoles seront introduites dans notre planning lorsque les programmes annuels auront été établis pour les écoles à fréquentation régulière, ou en cas de désistement d'une école.

• L'inscription aux journées sportives

L'inscription aux journées sportives s'effectue uniquement au moyen du bulletin de participation ci-joint. Nous vous demandons de le compléter avec précision.

- **Les renseignements d'ordre général**

Outre les coordonnées de l'école et de la direction, il est parfois commode de noter également l'adresse mail où le courrier peut être envoyé afin d'arriver le plus rapidement possible dans les mains de l'institutrice concernée par les journées sportives. Le numéro de téléphone doit également être celui où l'on peut atteindre l'institutrice le plus rapidement possible.

- **Le nombre de participants**

L'aide que nous recevons de l'Université nous permet de financer les locations de salles et l'argent des journées sportives de rémunérer nos moniteurs indépendants.

Afin de rentabiliser au mieux nos JS, nous devons composer des **groupes de +/- 15 enfants**. C'est pourquoi nous vous demandons de nous communiquer (au plus tard la veille) le nombre exact de participants.

➤ **Il est obligatoire de nous communiquer le nombre d'enfants en laissant un message vocal ou un sms au 0497/04.19.67 la veille de votre journée sportive.**

- **Désistement**

En cas de force majeure (grève, conditions météorologiques, panne de car, ...), vous pouvez téléphoner au **0497/04.19.67** la veille de votre journée sportive ou le matin même avant **8h 45** pour nous communiquer un désistement de l'école ou une défection importante d'enfants. Si votre désistement n'est pas signalé, nous vous demanderons un dédommagement forfaitaire de **50 € par moniteur convoqué**.

- **Dates impossibles**

Le planning annuel est établi par nos soins. L'horaire sera envoyé par mail à chaque école au cours du 1^{er} trimestre de l'année scolaire. Communiquez-nous pour le 1^{er} octobre au plus tard les jours qui ne vous conviendraient pas (fête scolaire, indisponibilité de votre bus... etc.) afin que nous ne vous programmions pas ces jours-là. En effet, les modifications du planning sont très difficiles voire impossibles à partir du moment où les horaires définitifs ont été communiqués aux différentes écoles.

- **L'assurance**

Les enfants sont assurés pendant les trajets et les activités par leur école. A ce sujet, veillez à bien compléter les points II et III du bulletin de participation et à y apposer les signatures de la direction et des institutrices concernées.

En cas d'accident pour un enfant qui s'introduirait dans un groupe sans avoir été porté sur la liste déposée à notre secrétariat, le CEReKi déclinerait toute responsabilité.

NB : les institutrices devront toujours être en possession d'une déclaration d'accident.

- **Fréquentation et liste de présences**

Lors de la première journée sportive, **la liste des participants devra obligatoirement nous être remise dûment complétée** (nom, prénom, date de naissance). Si de nouveaux enfants sont inscrits en cours d'année, les institutrices prendront soin de les ajouter à la liste de fréquentation le jour de leur première participation à une journée sportive.

Les **présences** seront indiquées par les institutrices **à chaque visite** lors du paiement.

- **Le rôle du personnel accompagnant**

A l'arrivée aux Centres sportifs, un vestiaire sera mis à disposition des enfants afin d'y déposer leurs effets de natation et leur pique-nique.

Les institutrices accompagnant les enfants se chargeront de l'habillage et du déshabillage des enfants en début et en fin de journée de même qu'à la piscine. Elles s'occuperont également de la surveillance du repas de midi et du repos.

La présence des institutrices est vivement recommandée lors des activités sportives. Nous leur conseillons donc d'adopter une tenue décontractée. Le port des chaussures de sport est obligatoire dans les salles.

Nous demandons à votre personnel enseignant de prévoir une tenue de natation lors de chaque journée sportive afin d'accompagner les élèves dans l'eau, avec nos moniteurs, en cas de nécessité.

La présence de chaque enseignant à la piscine reste obligatoire.

L'activité natation a lieu lors de chaque journée sportive sauf en cas d'indisponibilité de la piscine (cours universitaires ou entretien annuel).

Au bord du bassin de natation, le port des chaussures est interdit. Les enfants devront se déchausser à l'entrée de la piscine. Les accompagnateurs devront mettre des sur-chaussures ou se mettre pieds nus.

- **Aptitudes aux activités physiques**

Nous ne demandons pas de certificat médical individuel d'aptitude. Toutefois, l'école et/ou les parents s'engagent à nous communiquer par certificat médical, dès la première séance d'activités, toute pathologie susceptible d'impliquer la limitation des activités physiques d'un enfant. Le CEReKi décline toute responsabilité en cas d'accident résultant de la non-application de cette clause du règlement.